

LE NOUVEAU GUIDE PRATIQUE EST ARRIVÉ !

10 ans après la première édition, la nouvelle version de la bible du randonneur débarque à point pour fêter les 30 ans du CODEVER. 72 pages pour tout savoir sur les règles de circulation dans les chemins, tracer ses parcours, organiser une rando ou créer un terrain de pratique.

Où puis-je circuler en toute légalité, avec mon 4x4, ma moto, mon quad, mon SSV, mon VTT électrique ou pas, mon cheval ? Peut-on se promener en forêt ? Comment contester un PV ? Comment organiser une randonnée ? Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Entre complexité du Droit, désinformation, sanctuarisation de la nature et répression croissante à l'encontre des loisirs verts, le pratiquant est amené à se poser de nombreuses questions.

Dix ans après une première édition très appréciée, le CODEVER publie cette deuxième version, actualisée et à la pagination largement augmentée (de 32 à 72 pages, sommaire en page suivante).

Nous espérons que nos adhérents y trouveront des réponses simples et claires, en un mot : pratiques.

A lire avec attention et à conserver précieusement dans la boîte à gants ou le sac à dos.

Comment obtenir le nouveau Guide Pratique ?

Le Guide Pratique n'est pas commercialisé, il est réservé à nos adhérents souscripteurs d'une formule « militant », « club » ou « pro ».

Si vous n'êtes pas adhérent, rendez-vous sur www.codever.fr pour souscrire en ligne.

Modalités d'envoi à nos souscripteurs d'une formule « militant », « club » ou « pro » à jour de cotisation :

Vous n'avez rien à faire si votre adhésion expire dans plus de 2 mois à la date de ce communiqué. Vous recevrez le nouveau Guide Pratique courant juillet.

Si votre adhésion expire dans moins de 2 mois, vous recevrez le Guide lors de votre prochain renouvellement d'adhésion. Merci de votre compréhension.

SOMMAIRE

Comment utiliser ce guide ?.....3

Quel mode de locomotion ?.....4

Les nouveaux véhicules de loisirs.....5

Où puis-je randonner ?.....8

Le hors-piste est interdit !.....8

Les voies publiques.....8

Comment déterminer si une voie est ouverte à la circulation publique ?.....13

Et en forêt ?.....20

Et les passages à gué ?.....23

Le hors-piste, malgré tout.....24

Memento : statuts des voies.....27

Les zones classées ou protégées.....28

Les Parcs Naturels Régionaux.....28

Les parcs nationaux.....29

Les réserves naturelles.....29

Les arrêtés biotopes.....30

Les réserves biologiques.....30

Le littoral.....30

NATURA 2000.....32

Les évaluations d'incidences.....33

Les réglementations locales.....35

Les arrêtés municipaux.....35

Contester un arrêté.....37

La signalisation.....41

Contrôles et verbalisations.....44

Qui peut me contrôler ?.....44

Comment se déroule la contestation ?.....51

Les randonnées en groupe.....53

Les randonnées non motorisées.....54

Les randonnées motorisées.....56

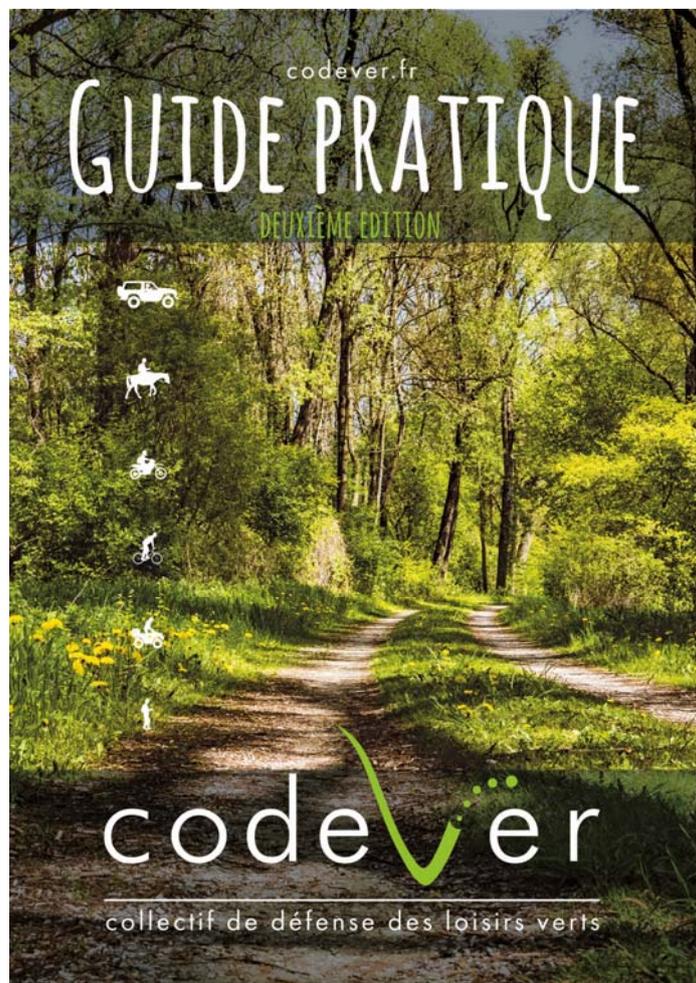
L'évaluation d'incidences Natura 2000.....64

Les terrains et circuits aménagés.....66

Accidents et agressions.....68

Règles de comportement.....70

Mémento - les contraventions.....72



LE GUIDE PRATIQUE DU CODEVER

Où puis-je circuler en toute légalité, avec mon 4x4, ma moto, mon quad, mon SSV, mon VTT électrique ou pas, mon cheval ? Peut-on se promener en forêt ? Comment contester un PV ? Comment organiser une randonnée ? Qu'est-ce que Natura 2000 ? Entre complexité du Droit, désinformation, sanctuarisation de la nature et répression croissante à l'encontre des loisirs verts, le pratiquant est amené à se poser de nombreuses questions. Dix ans après une première édition très appréciée, le CODEVER publie cette deuxième version, actualisée et à la pagination largement augmentée. Nous espérons que nos adhérents y trouveront des réponses simples et claires, en un mot : pratiques. À lire avec attention et à conserver précieusement dans la boîte à gants ou le sac à dos.

collectif de défense des loisirs verts

Né en 1987, le **Codever** est une association loi 1901 qui a pour buts le conseil, la représentation, la formation et la défense des usagers des pratiques de loisir vert, ainsi que la défense de la liberté de circuler dans le respect de la nature et de l'environnement.

Pratiquants des loisirs verts, le Codever a besoin de votre soutien !
Actions et adhésion sur codever.fr